

DEC200053DR13

Décision portant nomination de M. Benoît LACOMBE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5004 intitulée Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes (B&PMP)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5004 intitulée B&PMP et nommant M. GOJON en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option : Sources radioactives scellées et non scellées délivré à M. Benoît LACOMBE le 24/02/2017 par RPC&S ;

Vu l'avis du CHSCT de l'INRA du 30 juin 2017 ;

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

M. Benoît Lacombe, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2020;

Article 2 : Missions

M. Benoît LACOMBE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Benoît LACOMBE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 08/01/2020

Le directeur d'unité
Alain GOJON

Visa du délégué régional du CNRS
Jérôme VITRE

